

# Terres d'Horizon

N°66 - avril 2016

LE BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

S  
o  
m  
m  
a  
i  
r  
e

## P. 2-3 Actualités

- Xylella fastidiosa : 1ère réunion du COPIL régional
- Abattoir de Puget-Théniers : point sur l'audit
- Installation : 5 DJA à la CDOA du 22 mars
- Session de la Chambre d'agriculture
- 1ère réunion de la Commission régionale de l'élevage

## P. 4 Partenariat

- La Chambre d'agriculture au Salon de l'apprentissage
- Des moyens pour travailler davantage sur le foncier agricole et la place de l'agriculture

## P. 5 Focus sur ...

- Produire de la violette : mythe ou réalité ?

## P. 6-7 Le dossier du mois

- Créer un atelier de volailles dans les Alpes-Maritimes

## P. 8-9 Réglementation et social

- Forfait agricole : ce qui change
- Valoriser la laine

## P. 10-11 Promotion

- Reportage : 4 jours au Salon de l'agriculture
- Palmarès 2016 du Concours général agricole et du concours régional oléicole

## P. 12 Agenda

- Conférence sur le climat
- Salon Vert Azur à Levens : inscrivez-vous
- Salon des terroirs Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Le billet d'humeur du président

Sur-administration, multiplication des contrôles, succession des déclarations, concurrence déloyale, retard des versements des aides, prédation du loup ...

### STOP ... TROP, C'EST TROP !

Les agriculteurs n'en peuvent plus. Dans les «campagnes», c'est le désarroi des agriculteurs face à l'Etat qui ne tient pas ses engagements.

Une nouvelle campagne PAC débute dans quelques jours. Quid de la campagne précédente ?! Les visites «rapides» de contrôle devaient être clôturées en début d'année pour permettre aux agriculteurs de rectifier leurs erreurs pour la campagne suivante ... Elles n'ont pas commencé ... Ce n'est pas grave, les agriculteurs feront les mêmes erreurs et seront pénalisés deux années de suite. Il y a un problème ?! Un dysfonctionnement ?? Je demande donc une réelle simplification de la PAC et que nos agriculteurs ne soient pas pénalisés.

Autre promesse, autre désarroi : le reversement partiel du fonds de roulement de la Chambre d'agriculture. Nous l'attendons toujours ... alors que nous avons engagé des négociations pour l'achat d'un terrain pour la construction du siège de la Chambre d'agriculture. Ce n'est pas grave... cela peut attendre ????

Pour finir sur un ton positif, je tiens à remercier tous les agriculteurs, médaillés et lauréats du Concours général agricole. Vous faites honneur à la profession, à l'agriculture, à notre département. Vous montrez que le savoir-faire et l'excellence sont là. Que notre patrimoine agricole est protégé et valorisé par les agriculteurs et non pas par l'Etat. Bravo à vous et je vous renouvelle toutes mes félicitations.

Encore plus d'actualités  
sur le site des Chambres en PACA  
[www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr)

  
AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n° 66  
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes  
MIN fleurs 17 - box 85  
06296 Nice cedex 3  
Tél : 04 93 18 45 00  
Fax : 04 93 17 64 04

Directeur de publication : Michel Dessus  
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,  
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa  
E-mail : [ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr)  
Site : [www.chambre-agriculture06.fr](http://www.chambre-agriculture06.fr)  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1962-2899

  
AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ALPES-MARITIMES

Michel Dessus

## Xylella Fastidiosa première réunion du Comité de pilotage régional

Le Comité de pilotage régional Xylella fastidiosa s'est tenu le jeudi 25 février 2016 à la Chambre régionale d'agriculture, à Aix en Provence.

Ce comité, mis en place par le préfet régional et présidé par Michel Dessus, référent national Xylella fastidiosa, a rassemblé les Chambres d'agriculture de la région PACA, les Conseils départementaux, la DRAAF, la FREDON, les DDT et DDTM PACA et la profession au travers de la FNPHP<sup>1</sup>.

L'objet de cette première réunion était de faire le point sur l'avancée de la maladie, la législation, et une fois de plus, que la DRAAF écoute les doléances de la profession.

Véronique Fajardi, chef du SRAL DRAAF PACA, a présenté les différents foyers à ce jour. Sur l'ensemble de ces derniers et notamment sur la zone des 100 mètres, les mesures de traitement, d'arrachage et de brûlage des plantes hôtes ont été effectuées comme l'oblige la législation.

Dans cette action il faut saluer l'appui logistique du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Véronique Fajardi a poursuivi son intervention par un rappel des dérogations obligatoires de type A, B et C.

Le Président de la Chambre d'agriculture, Michel Dessus, a rappelé au COPIL que la filière horticole représente encore un poids économique très important en région PACA. Le chiffre d'affaire annuel de ces entreprises est estimé à plus de 350 millions d'euros. Il a souligné que les polygalas à feuilles de myrte ont été trouvés positifs en région PACA, dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var et uniquement la souche multiplex de la bactérie Xylella fastidiosa.

A partir de ces éléments fondamentaux, la profession demande expressément d'alléger les dérogations (plus particulièrement la C, difficilement applicable) et rappelle qu'il y a une discontinuité territoriale entre le continent et la Corse. La profession est déjà économiquement faible, il ne faut absolument pas alourdir la législation car cela provoquerait une baisse supplémentaire de son chiffre d'affaires et la fermeture de certaines pépinières.

La DRAAF a bien entendu ces doléances. Véronique Fajardi rappelle qu'un audit européen a eu lieu en région PACA et en Corse, afin de voir comment l'Etat français met en œuvre la réglementation européenne.

Le Comité d'Orientation de la Politique Sanitaire Végétale (CROPSAV) s'est réuni le 29 mars 2016 à Marseille pour faire le point sur les dossiers en cours, notamment sur la flavescence dorée et bien évidemment sur Xylella fastidiosa. Nous avons, au cours de cette réunion, appris que 6 nouveaux foyers ont été détectés sur la zone littorale sur polygalas et genêts. Les mesures de lutte obligatoire vont être appliquées dans ces nouvelles zones.

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes s'est positionnée auprès de la DRAAF afin qu'elle puisse proposer des formations à la profession et notamment comment appliquer les mesures prophylactiques pour éviter la prolifération de la bactérie.

<sup>1</sup> FNPHP : Fédération Nationale des producteurs de l'Horticulture et des Pépinières

**Elu référent : Michel Dessus**  
**Votre interculteur à la CA : Serge Graverol**



polygalas à feuilles de myrte

## Abattoir de Puget Théniers : point sur l'audit

Le Conseil départemental a commandé un audit de l'abattoir de Puget-Théniers, avec deux objectifs :  
1/ Identifier les principales difficultés de l'outil et les améliorations possibles  
2/ Evaluer la faisabilité et l'intérêt économique de la création d'un atelier de découpe et /ou de transformation.

Au cours des deux réunions de restitution, le cabinet d'audit TRIESSE a présenté les résultats d'un travail mené à la fois par consultation des structures administratives départementales (CA06, DDPP...) et par enquête et rencontre auprès des éleveurs.

### Les points d'amélioration

- l'abattoir présente quelques difficultés administratives qu'il convient de résoudre pour optimiser son fonctionnement
- la chaîne d'abattage des ovins n'est pas optimisée : 15 animaux sur la chaîne d'abattage sont possibles, mais cela est rarement réalisé car l'apport par les éleveurs est très segmenté sur toute la semaine
- le tonnage optimal (400 tonnes) n'est pas atteint : en 2015, 160 tonnes ont été traitées : il est important de sécuriser l'activité par des apports supplémentaires d'animaux, notamment des bovins, pour augmenter rapidement le tonnage.

### La faisabilité de l'atelier de découpe

Au vu des enquêtes réalisées auprès des éleveurs, entre 30 et 70 tonnes seraient potentiellement traitables par le futur atelier. Cette fourchette est trop imprécise pour déjà estimer des coûts au kg. Le dernier volet de l'audit visera à affiner ce point.

**Elus référents : Katia Bailet**  
**B. Gabelier - J.P. Cavallo**  
**Votre interculteur à la CA :**  
**Monique Bassoleil**

## Installation

Cinq demandes de DJA ont été présentées lors de la CDOA du 22 mars 2016 :

- 2 en GAEC en maraîchage & arboriculture à Villars-sur-Var
- 2 en GAEC en maraîchage & poules à Gattières
- 1 en maraîchage & poules au Broc



## Session de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture a tenu sa session le 23 février 2016, en présence du nouveau directeur de la DDTM, Serge Castel qui représentait Monsieur le Préfet.

Les membres de la session ont réalisé une minute de silence, en mémoire de la jeune conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron qui a perdu la vie quelques jours auparavant, au cours d'une mission.

### Présentation du compte financier 2015 de la Chambre d'Agriculture : le retour à l'équilibre, mais une ponction sévère sur les fonds de roulement.

Monsieur Patrick Coignet, l'agent comptable de la Chambre d'agriculture a souligné en introduction le bon taux d'exécution du budget (de 98 à 102 %) traduisant un prévisionnel sincère. La section de fonctionnement à hauteur de 3 163 515 € a dégagé un excédent de 36 743,50 € et une capacité d'autofinancement de 160 285 €.

Ce résultat positif, après une année 2014 déficitaire, est l'aboutissement des redressements effectués pour tenir compte des observations et des préconisations des autorités

de tutelle. Il reste toutefois fragile avec des financements externes non pérennes et un volume de services payants encore faible.

La capacité d'autofinancement dégagée permet de financer les investissements courants réalisés à hauteur de 38 484 € pour du matériel informatique et logiciels, des travaux d'entretien des bâtiments et du mobilier.

La ponction de près de 2.7 millions d'euros décidée par la Loi de finances 2015 conduit à un prélèvement de 2 509 081 € sur le fonds de roulement de la Chambre. Ce prélèvement réduit drastiquement les capacités financières de notre établissement qui devra faire face, dans les années à venir, au déménagement du site du CREAT et surtout à la construction d'un nouveau siège.

#### Réparation des charges

- personnel : 61,5%
- fonctionnement : 23,7 %
- subventions et cotisations : 14,8 %

#### Répartition des recettes

- prestations : 9,6 %
- subventions : 28,9 %
- fiscalité : 59,3%
- autres produits : 2,2%

## Première réunion de la Commission régionale de l'élevage à Nice le 10 mars 2016

Mathilde Alexandre (responsable régionale de l'EDER) et Eric Lions

éleveur dans les Hautes-Alpes (président de la MRE (Maison Régionale de Elevage), à l'EDER et secrétaire adjoint de la CRA PACA, ont présenté le fonctionnement de la nouvelle Commission régionale élevage aux éleveurs du département, réunis à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Cette commission élargira le champ d'action au delà de l'identification et du contrôle de performances.

Elle assurera le pilotage et le suivi du service EDE régional (tarifications de l'identification et des contrôles de performances) et fera des propositions sur la stratégie régionale au Bureau de la CRA. Elle sera force de propositions sur l'ensemble des dossiers concernant l'élevage régional.

Il est nécessaire que tous les départements participent à cette commission afin que toutes les spécificités soient représentées et prises en compte.

### les performances des troupeaux

La commission souhaite travailler sur le dispositif génétique des troupeaux, notamment en ovins. La création d'une structure régionale de producteurs d'agnelles pourrait enclencher ce travail.

L'information sur les outils OVICLIC (gestion des mouvements) et OVITEL (outil complet de gestion du cheptel) devra être renforcée, notamment auprès des jeunes installés, peut être également par des formations.

De même pour les outils de travail en élevage (lecteur, pocket...)

**Elus référents :**

**Katia Baillet et Jean Pierre Cavallo**

**Votre interculteur à la CA :**

**Monique Bassoleil**

**Des outils à mettre en place régionalement pour améliorer**





## La Chambre d'agriculture au Salon de l'Apprentissage

À l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat PACA, la seconde édition du Salon de l'Apprentissage et de l'Alternance s'est tenue à Nice, vendredi 18 et samedi 19 mars 2016, organisée par l'Etudiant.

Comme l'an dernier, le Président Bernard Kleyhoff, Président de la CCI Nice Côte d'Azur a invité la Chambre d'agriculture à participer à leur côté au salon.

L'objectif de cette manifestation est d'informer les jeunes sur les aspects de la formation en alternance, de répondre à leurs interrogations sur leur orientation professionnelle, du niveau CAP au bac + 5. Les trois chambres consulaires ont accueilli des jeunes sur un stand commun pour les conseiller sur les modalités pratiques de l'alternance. Des conférences à thèmes, animées par Christèle Boisseau-Potier, journaliste de l'Etudiant, ont eu lieu pendant le salon. La Chambre d'agriculture est intervenue aux conférences «Alternance et apprentissage, mode d'emploi».

Afin d'apporter des conseils pratiques, le salon rassemble sur un même lieu les centres de formation, l'Université de Sophia-Antipolis, des entreprises, et les chambres consulaires. Un job dating a permis aux jeunes de rencontrer une trentaine d'entreprises.

### Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

La Chambre d'agriculture et les services de la CASA travaillent à établir le programme d'actions qui déterminera les priorités à suivre conjointement cette année, selon les 3 axes définis dans la convention cadre :

- Accompagnement des communes dans leurs projets d'installation agricole
- Appui à l'émergence et la mise en œuvre de projets collectifs
- Appui à l'innovation, la Recherche et le Développement pour une mise en synergie des ressources locales

### Métropole Nice Côte d'Azur

La Chambre d'agriculture et la Métropole Nice Côte d'Azur ont établi le programme d'actions prioritaires pour 2016.

Volet 1 : Observatoire et tableau de bord de l'agriculture métropolitaine.

Volet 2 : Elaboration d'une stratégie globale pour l'agriculture de la Plaine du Var

Volet 3 : Emergence et accompagnement de projets de développement agricole sur les communes des haut et moyen Pays

Volet 4 : Emergence de projets collectifs avec les agriculteurs

Volet 5 : Recherche et Innovation



## Des moyens pour travailler davantage sur le foncier agricole et la place de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes

Quatre partenaires s'engagent pour le développement de l'agriculture sur la plaine du Var, au Salon de l'agriculture à Paris. Sur le stand de la CRA PACA, le Conseil régional Provence Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur, l'Établissement public d'aménagement de la plaine du Var et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ont officialisé leur convention de partenariat, affirmant ainsi leur volonté commune de s'investir dans une politique de maintien et de développement de l'agriculture.

Dans le cadre de la stratégie de préservation et de développement de l'agriculture dans la plaine du Var, les partenaires signataires de la convention travailleront autour de quatres axes :

- une démarche foncière volontariste
- une agriculture au coeur de l'environnement
- une croissance économique durable
- un mode de développement solidaire

**Elu référent : Michel Dessus**  
**Votre interculteur à la CA : Laura Ruiz**

**Tourrettes-sur-Loup a la renommée de la "capitale de la violette". Pourtant, il ne reste que 3 producteurs sur la commune (et sur le département). Peuvent-ils vivre de leur production et comment se sont-ils adaptés?**

**Rencontre avec Jérôme et Florence Coche, tous deux en EARL et producteurs de violettes depuis 2 générations.**

L'EARL La Violette, située sur les hauteurs de Tourrettes-sur-Loup est gérée par Jérôme et Florence Coche. Ils ont repris l'exploitation de leurs parents et ont modernisé l'outil de production. L'exploitation emploie leurs conjoints respectifs et un salarié à temps partiel (salarié du groupement d'employeur agricole 06).

### Une exploitation viable, créatrice d'emplois mais qui a dû s'adapter !

Historiquement, la violette procurait 3 types de revenus, pour environ 1/3 chacun :

- le traditionnel bouquet rond de violettes offert à Noël et à la Saint -Valentin
- la confiserie industrielle basée à Toulouse
- les feuilles, utilisées en parfumerie, notamment à Grasse

L'exploitant pouvait dégager un revenu correct sans investissements trop importants. La main d'oeuvre était importante et le travail astreignant, surtout au moment de la floraison (de février à mai).

Aujourd'hui, les débouchés commerciaux ont évolué et seule la confiserie permet d'assurer une commercialisation intéressante.

- Le bouquet fleurs coupées est en baisse car concurrencé par d'autres fleurs d'hiver. La tradition se perd, surtout auprès de la jeune génération.
- En parfumerie, les produits synthétiques ont remplacé la feuille de violette fraîche et les marchés sont mondiaux. En effet, la violette est cultivée en Egypte qui exporte la concrète.
- La confiserie reste le débouché majeur. A condition d'avoir un atelier de transformation sur l'exploitation pour créer de la valeur ajoutée (comme l'EARL). La production de «violettes cristallisées» permet de maîtriser le marché toute l'année et de négocier en direct avec les clients.

L'EARL La Violette écoule le produit de confiserie (bonbons, sirops) 30 % en vente directe et 70 % aux grossistes et semi grossistes.

Ces dernières années, il semble y avoir un regain d'intérêt pour le produit frais : violettes fraîches pour la préparation de confitures, en fleurs comestibles. La parfumerie joue également sur le «produit local» et la demande en feuilles fraîches augmente. La cosmétique s'intéresse aussi à la violette séchée pour la fabrication de crèmes.

La demande est forte en produits bio ou menés en agriculture raisonnée pour ces deux débouchés, pour lesquels il y a des demandes d'analyses de résidus.

L'exploitation s'est modernisée s'adaptant à la baisse de main d'oeuvre (notamment en pic de production) et améliorant les conditions de travail : passage des serres verre aux tunnels plastiques, avec les cultures au sol, puis passage de la culture au sol, pénible pour le ramassage des fleurs, à la culture hors sol sur boudins de perlite suspendus.

La production de la petite fleur mauve n'est pas un mythe pour l'EARL La Violette et permet aux deux familles d'assurer leurs revenus et la possibilité de réaliser de nouveaux investissements.



L'exploitation comprend 4 500 m<sup>2</sup> de serres hors sol dont 8 serres tunnel et 1 serre en verre (chassis métal). La culture sur boudin limite la prolifération des adventices mais génère une perte de production en cas de mort d'un plant qui n'est pas remplacé par l'accroissement des plants voisins.



L'atelier de transformation a été agrandi et amélioré en 2015. De nouveaux investissements sont prévus en 2017.

# Dossier du mois

## Créer un atelier de volailles dans les Alpes-Maritime

L'élevage de volailles semble connaître un regain d'intérêt dans les Alpes-Maritimes, notamment auprès des jeunes installés. En effet, de part la commercialisation en vente directe, élargir sa gamme avec des oeufs et de la volaille de chair suscite l'intérêt des consommateurs.

Un petit atelier de volailles apparaît comme un complément de production, le plus souvent associé à du maraîchage. Ce dossier fait le point sur cette production de diversification encore peu organisée dans le département, faute d'absence de filière d'approvisionnement.

### La production dans le département

**140** : c'est le nombre d'ateliers de volailles déclarés (pondeuses et chair). Il s'agit essentiellement de petits ateliers de diversification en complément d'une activité de maraîchage. Bien sûr, l'élevage de volailles dans les Alpes-Maritimes est loin du schéma intensif ! Toutes les exploitations possèdent des parcours et les races sont rustiques, à croissance lente (90 jours minimum en poulet de chair).

**2** producteurs ont plus de 10 000 poules pondeuses. Un projet de volailles de chair est à l'étude dans le haut pays.

La production a de l'avenir et intéresse les nouveaux installés car l'investissement est raisonnable, la surface en terrain limitée et la vente rapide (immédiate avec des poulettes prêtes à pondre et à partir de 90 jours pour les

poulets de chair). Depuis 2015, 4 projets d'installation en DJA comportent un petit atelier en volaille.

Toutefois, la filière est peu structurée, voire absente dans le département, ce qui freine le développement des élevages. Rappelons que l'éleveur travaille avec un couvoir, un fournisseur d'aliment, voire un abattoir s'il n'a pas une tuerie fermière sur son exploitation. Un abattoir à la ferme est un investissement non négligeable, de 20 à 30 000 € selon sa dimension.

Dans les Alpes-Maritimes, l'abattoir agréé de Carros propose une prestation à environ 2 € / animal. Il n'y a pas d'atelier de découpe, malgré la demande des consommateurs.

### A savoir avant de s'installer !

- Avoir de la volaille est une activité d'élevage ! On ne s'improvise pas dans ce domaine ! L'élevage est encadré par une réglementation stricte : déclaration de l'établissement, contrôle salmonelles, aménagement et utilisation de l'abattoir selon un plan de maîtrise sanitaire déclaré.
- L'atelier mobilise peu de personnel. Une personne à mi-temps suffit pour 300 pondeuses, mais avec une présence quotidienne.
- Les surfaces de parcours doivent être suffisantes (4 m<sup>2</sup> / volaille en bio). Une rotation des parcours est recommandée pour préserver le couvert herbacé. N'oubliez pas aussi d'ombrager les parcours surtout l'été, en préservant les arbres existants.
- Les débouchés sont intéressants, tant en viande qu'en oeufs et la demande est très forte.

**Elu référent : Katia Bailet**  
**Votre interlocuteur à la CA :**  
**Monique Bassoleil**







## Les recommandations de notre conseiller élevage

• Pensez à la ventilation de votre bâtiment, grâce à des entrées d'air de chaque côté et un échappement de l'air (chaud) par le toit. La volaille supporte très mal les courants d'air et les stagnation de l'air entraînent un taux d'ammoniac fort dans le bâtiment.

Une astuce pour vérifier votre ventilation : allumer une bougie : la flamme doit être très légèrement inclinée.

• 20 à 25 litres d'eau par jour sont nécessaires pour 100 animaux. Assurez-vous de la qualité de l'eau de boisson et n'hésitez pas à réaliser régulièrement une analyse si la ressource en eau est privée. Les canalisations extérieures munies de coude sont à bannir car l'échauffement de l'eau favorise le développement microbien. Le système d'abreuvement le plus sain est la ligne de pipettes : l'eau reste propre et n'est pas gaspillée.

• Ne négligez pas le vide sanitaire ! Tout votre matériel doit être désinfecté (abreuvoirs, mangeoires...). Un parcours tournant permet d'assainir le sol.

• La litière participe à l'hygiène de votre élevage, surtout l'hiver. Un sol froid et humide provoque des maladies (toux, problèmes de pattes). Faites une litière épaisse, en paille ou en sciure de bois. Les pondeurs doivent être paillés pour assurer la meilleure propreté possible des oeufs.

• Votre bâtiment est rustique et pas très bien isolé : achetez des poulets démarrés plutôt que des poussins, fragiles et qui nécessitent du chauffage.

• Les fientes de volailles sont très riches en azote. Préférez un compostage de quelques mois du fumier à un épandage immédiat qui risquerait de brûler vos cultures.

I  
n  
t  
e  
r  
v  
j  
e  
w



### Médéric Baillet, éleveur à Turrettes-Levens

J'ai moins d'affinité avec les poules qu'avec les chèvres et les moutons, mais l'atelier de volailles m'a permis un apport de trésorerie rapide après mon installation et j'ai un excellent retour des consommateurs.

Médéric Baillet est un tout jeune éleveur puisqu'il s'est installé en mars 2014 avec une DJA, sur un terrain familial. Sa passion, c'est l'élevage de moutons et de chèvres.

Mais, en réalisant son étude économique, Médéric réalise qu'il lui faut un atelier complémentaire afin que son exploitation soit viable. Ce jeune papa de deux enfants choisit donc de créer, la première année de son installation, un atelier de volailles de chair bio, sur 3 hectares.

Eleveur dans l'âme, il souhaite maîtriser toute la production, du poussin de 1 jour à la commercialisation des poulets (abattus entre 90 et 120 jours). Il a acquis 3 bâtiments mobiles de 30 m<sup>2</sup> chacun, qu'il déplace à chaque lot de manière à ce que les animaux aient un parcours sain.

Le plus compliqué c'est l'approvisionnement des poussins qui viennent de l'Ain et trouver l'aliment bio à un prix qui lui permet de réaliser une marge correcte. «Nous nous sommes organisés avec 4 autres éleveurs pour réaliser nos commandes groupées de manière à baisser les coûts de transport. C'est difficile car nous n'avons pas de fournisseurs proches et l'aliment bio est deux fois plus cher que l'aliment conventionnel ! ».

Elever de la volaille festive ? «C'est une piste que nous avons étudié mais il nous faut trouver les poussins bio et là encore, il n'y a pas de couvoirs à proximité !»

Son projet ne s'arrête pas là puisque deux autres bâtiments complèteront l'atelier, de manière à vendre 50 poulets par semaine.

Médéric construit actuellement autonome (les volailles sont actuellement abattues à Carros).

«Nous essayons de nous adapter à la demande des consommateurs qui veulent des petits poulets et de la découpe».

«Nous sommes encore de jeunes installés et travaillons sur nos débouchés, tout en fidélisant notre clientèle qui apprécie nos produits.»

Propos recueillis par Sandrine Suissa

## Coûts de production & marge brute

	120 pondeuses	100 poulets de chairs 3 rotations / an
Animaux	720 € Poulettes prêtes à pondre	1 800 € poulets démarrés
Aliment	400 €	1 200 €
Emballage	150 €	-
Abattage	-	750
Petit matériel	200 €	600 €
<b>Total / atelier/an</b>	<b>1 470 €</b>	<b>4 350 €</b>
<b>Total / animal</b>	<b>12.25 €</b>	<b>14.50 €</b>
Chiffre d'affaires	12 500 € sur la base de 250 oeufs / poutes vendus à 0.41 €	9 000 € sur la base de 3 kg de carcasse vendue à 10 €/kg
<b>Marge brute / atelier / an</b>	<b>11 030 €</b>	<b>4 650 €</b>
<b>Marge brute / anl</b>	<b>91.91 €</b>	<b>15.50 €</b>

L'atelier de pondeuses demande un temps de travail plus élevé puisque l'éleveur doit ramasser les oeufs deux fois par jour. Il doit aussi gérer la vente des oeufs alors que les volailles de chair peuvent être abattues sur commande.

# Réglementation



## Forfait agricole : ce qui change

Le ministre de l'Agriculture a annoncé le 22 septembre 2015 un certain nombre d'évolutions pour la fiscalité agricole. L'une des plus importantes porte sur la suppression du forfait collectif agricole à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après plus de 65 années d'application, le régime du bénéfice forfaitaire agricole laisse la place à un régime de type «micro BA». Résultat de plusieurs années de réflexion, la réforme est applicable et risque d'impacter fortement la fiscalité des exploitations agricoles.

**Concrètement, hors option pour un régime réel d'imposition, ce régime dit « micro-BA » est applicable dès lors que la moyenne des recettes hors taxes d'une exploitation agricole calculée sur les trois dernières années qui précèdent l'année d'imposition reste inférieure à 82 200 € HT (76 300 € TTC pour l'actuel forfait).**

**Le bénéfice imposable est alors égal à cette moyenne triennale diminuée d'un abattement de 87 %, représentatif des charges supportées par l'exploitation.**

**Quelles sont les recettes à prendre en compte?**

Il s'agit des recettes directement tirées de la vente des produits agricoles, des subventions, **primes et indemnités perçues à titre de supplément de prix ou destinées** à compenser un manque à gagner ainsi que de la valeur des produits prélevés sur l'exploitation.

**La réforme entre en vigueur à compter de l'imposition des revenus de 2016. L'imposition du bénéfice de l'exercice 2015 restera donc soumise aux règles actuelles.**

Une mise en œuvre progressive de la mesure sera opérée pour les années 2017 et 2018.

**Comment sont calculées les recettes en cas de création ou reprise d'activité?**

Le montant des recettes à prendre en compte est égal, pour l'année de la création ou de la reprise d'activité, aux recettes de cette année et pour l'année suivante, à la moyenne des recettes de l'année d'imposition et de l'année précédente.

Ces nouvelles dispositions s'accompagneront d'une modification du code rural et de la pêche maritime visant à ce que les cotisations sociales (MSA) soient calculées sur une assiette triennale de revenus tout en maintenant la possibilité aux exploitants agricoles d'opter pour un calcul de leurs cotisations sociales sur une assiette annuelle de revenus, en l'espèce les revenus de l'année précédente.

Une mesure transitoire permettra le cas échéant un accompagnement financier des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui constateront une augmentation du montant de leurs cotisations sociales (MSA), par des prises en charges de cotisations sociales.

Ce nouveau dispositif pourra ainsi être mené de façon progressive, sans déstabiliser les exploitations concernées. Attention, les barèmes MSA pourront être amenés à évoluer.

**N'oubliez pas :**

Vous avez l'obligation de tenir un détail journalier des recettes de votre exploitation et conserver les factures et autres pièces justificatives de vos recettes. Dans certains cas, notamment si vous avez des investissements, il pourrait être plus intéressant de vous déclarer au réel simplifié.

## Comprendre

☞ En 2016, vous allez déclarer vos revenus de 2015 sur la base du forfait établi par la MSA

☞ En 2017, votre revenu imposable sera la moyenne du micro-BA de l'année 2016 et les bénéfices forfaitaires agricoles des années 2015 et 2014

Par exemple :

En 2016, vos recettes s'élèvent à 88 000 €. A titre des années 2015 et 2014, vos bénéfices agricoles s'élevaient respectivement à 75 000 € et 73 000 €. Votre revenu imposable 2017 est égal à 78 000 €. (moyenne 2016-2015-2014).

**Vous pouvez donc bien bénéficier du régime micro BA, même si une année est supérieure à 82 200 € et votre bénéfice imposable est de 10 140 € (78 000 / 0.87).**

## Formez-vous !

### Evolution comptable et fiscale : du forfait agricole au Micro BA

La Chambre d'agriculture organise des journées de formation dans ses locaux.

Objectifs de la formation :

- Mesurer l'incidence de la disparition du forfait et son remplacement par le micro BA
- Développer quelques notions comptables
- Les notions fiscales et les incidences d'une option TVA
- Remplir sa déclaration de revenu

Dates et inscriptions  
Nathalie Hellé - 04 97 25 76 40



# Economie

## Mieux valoriser la laine en suint

La coopérative lainière des Alpes-Maritimes a été créée en 1967. Les Présidents de la coopérative lainière, Serge Maurel et de l'APPAM<sup>1</sup> (Jean-Pierre Isnard), souhaitent redonner de la valeur à la laine, trop souvent considérée comme un sous produit de l'élevage.

Pour redonner une perspective d'avenir à la filière de la laine en suint, la coopérative lainière et l'APPAM incitent les éleveurs à mettre en oeuvre dans leur exploitation la démarche de tri et de classement de la laine.

La coopérative lainière vend la laine à un négociant sur la base des tarifs suivants (2015) : Mérinos : 1.40 € / kg - Préalpes croisées : 0.70 € / kg - Noire et Brigasque : 0.20 € / kg. Ces prix ont été réévalués de 0.20 € / kg si le tri est convenablement effectué.

La valorisation liée au tri, même si elle paraît minime, peut couvrir les frais de tonte (1.70 à 1.75 € / brebis).

**L'intérêt du tri pour les éleveurs est de se réapproprier un savoir-faire partiellement perdu et de maîtriser la qualité de la laine. La meilleure valorisation reste la transformation de cette matière première en produit fini.**

<sup>1</sup> APPAM : association pour la Promotion du Pastoralisme dans les Alpes-Maritimes

### Les conseils de l'APPAM

#### 1 PREPARER LA TONTE

Pour ramasser une laine propre sans paille, revouvir le parc d'attente et l'aire de tonte d'une bâche qui sera régulièrement balayée.

#### 2 TRIER

Le tri est essentiel pour valoriser au mieux la laine. Séparez les toisons :

- les propres (peu importe la longueur et la finesse de la laine)
- les propres de couleur, noires et bigarrées
- les sales (crotteuse, pailleuse), feutrées et jareuses
- les toisons d'agneaux (moins de 6 mois), laine courte et fine

**Attention à la laine noire !** Les morceaux aussi petits qu'ils soient déclassent le lot de laine blanche. Les animaux à laine noire seront tondus en dernier pour ne pas souiller le plancher de tonte. Il sera ensuite soigneusement balayé.

Les toisons humides, mouillées ne sont pas payées.

#### 3 IDENTIFIER LES BALLOTS DE LAINE TRIÉE

Marquer à la bombe ou au marqueur sur chaque ballot

- D pour déchets
- N pour laine noire
- AG pour agneau

Les ballots sans code contiendront de la laine propre. Lors du ramassage, la coopérative lainière appose le numéro du bon d'enlèvement sur chaque ballot.

#### 4 STOCKER

Entreposer les ballots dans un endroit sec à l'abri de la pluie et les disposer sur des palettes pour les isoler du sol, même par temps sec.



Source : Chambre syndicale des Laines de France

## Contacts

- Coopérative lainière des Alpes-Maritimes  
Annie Roux - 04 93 18 45 16
- APPAM  
Marie Diemert - 04 97 25 76 58 - 06 20 96 11 87



# Salon international de l'agriculture 2016

## Reportage : 4 jours au SIA sur le stand PACA

dimanche 28 février

### A la découverte du SIA



Hall 3 : dès l'entrée, le stand PACA : bar à vin, oliviers, citronniers, fleurs, riz : le Sud est bel et bien à Paris !



Ventes aux enchères : Gyslaine est vendue pour 8 400 € à un boucher



Impossible de résister aux délices du Vaucluse !

mercredi 1<sup>er</sup> mars

### Les produits des Alpes-Maritimes à l'honneur



Nous ferons déguster plus de 50 produits des Alpes-Maritimes.



La foule s'empresse devant le stand surtout que François et Marcela Ribéri offrent les produits de leur élevage (charcuterie et fromage)

lundi 29 février

### Bienvenue aux oléiculteurs des Alpes-Maritimes !



Olivier Giordano et André Giauffret font déguster la pâte d'olive, l'huile et les olives. Une belle promotion de l'AOP Huile et olive de Nice



Michel Dessus et Xavier Worbe animent la dégustation de violettes cristallisées de l'EARL la violette.



La délégation de la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute Provence avec les producteurs

mercredi 2 mars

### Inauguration officielle de l'espace PACA



Un stand fleuri avec des fleurs de la Côte d'azur et grâce à la créativité de notre fleuriste, que nous remercions.



10 h : rendez vous sur le plateau de France bleu pour François Ribéri



14 h : distribution du mimosa de Fabien Reynaud et de Cécile Cailleret avant la grande bataille de fleurs



# Palmarès 06

## Vins AOC Bellet



**Jean Spizzo** - Nice  
Blanc 2015 (bio)



**SCEA Domaine de Saint Jean** - Nice  
Rouge 2014 (bio)

## Desserts lactés

**La ferme Riberi** - Tende



Pannacotta aux fruits rouges



Tiramisu au café

## Produits oléicoles

**EARL Champ soleil** - La Trinité



Pâte d'olive de Nice AOP



Huile d'olive de Nice AOP



Pâte d'olive aux feuilles de basilic



Tapenade verte

**André Giauffret** - Colomars



Pâte d'olive noire aux herbes de Provence



Tapenade verte

**Campagne du Virat** - Spéracèdes



Huile d'olive de Nice AOP

**Moulin de la Brague** - Opio



Huile d'olive de Nice AOP

**L'olivaie des Fons** - Saint Cézaire sur Siagne



Huile d'olive de Nice AOP

**Jean-Luc Spinelli** - Castagniers



Pâte d'olive aux piments

## 21 médailles obtenues pour les Alpes-Maritimes

La Chambre d'agriculture félicite les producteurs, oléiculteurs, apiculteurs, viticulteurs et éleveurs pour la qualité de leurs produits et pour la notoriété de notre agriculture maralpine.

Pour la première fois dans le département, un éleveur a présenté des produits dans la catégorie des desserts lactés. Il est le seul primé en région PACA.

Compte-tenu de la mauvaise récolte d'olives en 2015, les producteurs n'ont pas pu concourir dans la catégorie «olives salées»

## Miels

**Jean-Louis Lautard** - Le Tignet



Miel de montagne foncé



Miel polyfloral ambré foncé



Miel de lavande



Miel de montagne foncé

**Catherine et Marc Lavoriero** - Sospel



Miel de forêt



Miel de lavande

**François et Patricia Guérinot** - Belvédère



Miel de lavande



Les médaillés lors de la cérémonie organisée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes le mardi 08 mars 2016



Remise des médailles le jeudi 10 mars 2016 à Cavillon. C. Estrosi, Président du conseil régional PACA, a félicité chaleureusement les agriculteurs médaillés pour la qualité de leur produit et leur action pour la notoriété gastronomique de la région.

## Concours régional oléicole : 2 médailles d'or

10 mars 2016

**André Giauffret** et **l'EARL Champ soleil** ont remporté une médaille d'or pour leurs huiles d'olive en AOP.

Médaille d'argent pour **Christine Michel** (Moulin de la Brague)



# Vos élus vous représentent

## Février

- 4 : Réunion de restitution à la CASA sur le projet d'atelier de transformation, J.P. Frère, B. Gabelier
- 5 : Commission élevage 06 : M. Dessus, K. Baillet - B. Gabelier J. Courron
- 9 et 10 : Session foncière nationale JA : M. Dessus, J.P. Frère
- 19 : Bureau de la CRA PACA : M. Dessus, J. Coche
- 23 : Session de la CA06
- 24 : PLU de la Colle sur Loup, J.P. Frère
- 25 : Session de la CRA PACA M. Dessus, J. Coche

## Mars

- 1 : Inauguration stand de la CRA PACA au Salon de l'Agriculture M. Dessus, F. Reynaud
- 4 : Cérémonie de remise des médailles du Concours général

- agricole organisée par NCA : M. Dessus
- 7 : Cérémonie de remise des médailles du Concours général agricole organisée par le Conseil départemental 06, M. Dessus, J.P. Frère
- 10 : Commission élevage CA06 avec les représentants de la CRA PACA, M. Dessus, K. Baillet, J.P. Cavallo
- Cérémonie de remise des médailles du Concours général agricole organisée par le conseil régional PACA sur le MIN de Cavailon, M. Dessus
- 12 : Portes ouvertes du lycée Vert d'Azur, M. Dessus
- 15 : Bureau de la CA06
- 17 : AG des JA06 M. Dessus,
- 22 : CDOA, J.L. Spinelli, S. Amorrotti, J.P. Clérissi



## Le bureau à la rencontre des agriculteurs de la Tinée

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture tiendront leur réunion mensuelle le 18 mai, à Saint Etienne de Tinée. A cette occasion, ils rencontreront les agriculteurs de la vallée.

## A noter dans votre agenda

**Du 15 au 17 avril 2016**

### Salon Terroirs Provence Alpes Côte d'Azur à Nice Acropolis

La Chambre d'agriculture est partenaire de cette première édition et fera la promotion de l'agriculture départementale. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez des entrées au salon.

Contact : Sandrine Suissa  
04 97 25 76 42

**28 avril 2016**

### Conférence sur les conséquences du changement climatique à l'Edhec de 15 h à 17h30

En partenariat avec ERDF et Métropole Bleue, nous vous invitons à participer à la conférence de Jean Jouzel, célèbre climatologue.

Entrée gratuite mais sur inscription  
[www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr)

Contact : Sandrine Suissa  
04 97 25 76 42

**14 et 15 mai 2016**

### Salon des loisirs verts à Levens

Organisé par l'association Vert Azur, qui vous accueille sur le site de la Madone des prés, un nouveau site au plus près de la nature. Pensez à réserver votre stand !

Contact : Vert azur  
06 82 17 87 02  
[vert.azur@orange.fr](mailto:vert.azur@orange.fr)  
<http://vertazur06.fr>



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.  
Avec DAT Agri, Floriagri  
sécurisez-la.

[www.ca-pca.fr/agriculteurs](http://www.ca-pca.fr/agriculteurs)